

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ (Deuxième lecture) - (n° 2933)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 28

présenté par

M. Brottes, M. Gaubert, Mme Massat, Mme Filippetti, Mme Fioraso, Mme Erhel,  
Mme Le Loch, M. Grellier, Mme Coutelle, M. Villaumé, M. Jibrayel, M. Dumas, M. Gagnaire,  
M. Goldberg, Mme Got, M. Le Bouillonnet, M. Manscour, M. Le Déaut, M. Letchimy,  
Mme Maquet, Mme Marcel, M. Marsac, M. Mesquida, M. Peiro, M. Pupponi,  
Mme Robin-Rodrigo, M. Lefait, Mme Langlade, M. Jean-Claude Leroy,  
M. Jean-Michel Clément, M. Valax, M. Cazeneuve, M. Destot, M. Lesterlin,  
M. Goua, Mme Reynaud  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« français »,

insérer les mots :

« composé exclusivement de centrales exploitées par des personnes morales à capitaux majoritairement publics, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à assurer le caractère public du parc électronucléaire français.